

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 10 avril 2019

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 22 puis 23
- votants : 26 puis 27

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire de Surgères.

Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Pierre VIVIER, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÛN, Monsieur Stéphane AUGÉ, Monsieur Étienne VITRÉ, Madame Elena JIMENEZ-CONTRERAS, Madame Nadine GIRARD, Monsieur Jean-Pierre SECQ, Madame Claudette ROUCHER, Monsieur Raymond GABET, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Daniel TARDET (ne prend part ni au débat ni au vote pour la délibération n° 2019.09.02), Monsieur Philippe LACAN, Madame Maryline VILLENEAU, Monsieur Amaud PECQUEUR, Madame Françoise VINCENT, Monsieur Younes BIAR, Madame Stéphanie GIRAUDEAU, Madame Chrystèle BOURGÉAIS-AUGER, Madame Florence GOUET (arrivée lors de la délibération n° 2019.03.11), Monsieur Cyril GUILLET.

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Claude GRENON.

Étaient absents et représentés :

Madame Catherine BOUTIN qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ,
Madame Claudie PILLET qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane AUGÉ,
Madame Nathalie MARCHISIO qui a donné pouvoir à Monsieur Pierre VIVIER,
Madame Véronique DUVAL qui a donné pouvoir à Madame Chrystèle BOURGÉAIS-AUGER,

Était absent non excusé : Monsieur Gérard FABRE.

Était absent excusé : Monsieur Sylvain RANCIEN.

Étaient également présents :

Monsieur Thierry PIERRUGUES, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Lucile COUILLAUD, Responsable du service Administration Générale, et Marie-Pierre BLÉGER, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.

Convocation envoyée le : 4 avril 2019 - **Affichage en Mairie le** : 4 avril 2019

2019.01.06 – Décisions du Maire

1. Commande Publique

1.1 Marchés publics

DM n° 2019-37 : signature d'un marché public avec SCE – 44262 NANTES- pour l'étude préalable à la réhabilitation du site Poyaud – diagnostic complémentaire de la qualité des milieux : sols, gaz du sol, eaux souterraines pour une durée de 4 ans.

Le montant du marché s'élèvera à :

- 33 261 € HT pour l'offre de base,
- 2 250 € HT pour les éventuelles investigations au géoradar indiquées en option,
- 1 270 € HT pour les éventuelles investigations amiante sur les réseaux indiquées en option,
- 200 € HT pour l'éventuelle gestion et analyse des cuttings de forage indiquée en option,
- 73 € HT pour l'éventuelle analyse de matériaux dans les réseaux indiquée en option,

1.4.1 Autres types de contrats

DM n° 2019-34 : signature d'un contrat pour les travaux de réfection électrique à la maison VRET avec la société THIONNET ELECTRICITE – 17700 SURGERES pour un montant de 4 065,60 € net pour l'offre de base, auquel s'ajoute une option d'un montant de 323,65 € net.

DM n° 2019-41 : signature d'un contrat de maintenance de la balayeuse Schmidt New 400 pour l'année 2019 avec la société Europe Service – 15000 AURILLAC, pour un montant de 5 100 € HT pour 3 visites par an.

DM n° 2019-42 : signature d'un avenant au contrat de location et d'entretien du linge de la cuisine centrale avec l'entreprise ANETT Atlantique – 17700 VANDRE, afin de prendre en compte l'augmentation de 5,20 € HT par jour de livraison.

DM n° 2019-45 : signature d'une convention d'intervention en psychologie du travail – médiation de conflit avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime (CDG 17) – 17076 LA ROCHELLE. Chaque intervention sera facturée au tarif fixé par délibération du Conseil d'Administration du CDG 17 (70 €/heure d'intervention en 2019), auxquelles pourront s'ajouter les frais de déplacement de l'intervenant.

2. Urbanisme

2.3.2 : Droit de préemption urbain

DM n° 2019-33 : renonciation au droit de préemption urbain :

➤ La Ville renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien référence cadastrale et superficie	
07/02/2019	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	CONSORTS CLERGEAU SAINT GEORGES DE DIDONNE	Rue du Faubourg Saint- Gilles	AB n° 169, n° 181 et n° 184 pour 1 ha 92 a 49 ca
15/02/2019	Me BORDE SURGÈRES	Monsieur et Madame Christian LARGEAU SURGÈRES	Rue Bois Boucard	AK n° 40 pour 4 a 17 ca
15/02/2019	Me BORDE SURGÈRES	Monsieur Damien JONET SURGÈRES	13 rue des Justes	AN n° 716 pour 4 a 62 ca
18/02/2019	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	Madame Marie-Françoise ROGERON SURGÈRES	21 rue Gambetta	AB n° 688 pour 25 ca
18/02/2019	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	Madame Marie-Françoise ROGERON SURGÈRES	23 rue Gambetta	AB n° 429 pour 1 a 14 ca
25/02/2019	Me BORDE SURGÈRES	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD SURGÈRES	Rue Julia et Maurice Marcou	AH n° 521 pour 2 a 05 ca
27/02/2019	Me BORDE SURGÈRES	CONSORTS BERTIN ARDIN	4 rue de l'Est	AB n° 198 pour 2 a 11 ca

3. Domaines et patrimoine

3.2 Aliénations

3.2.2 Biens mobiliers

DM n° 2019-40 : vente du matériel de procès-verbal électronique à la société YPOK – 75001 PARIS pour un montant de 100 €.

3.3 Locations

3.3.1 En qualité de bailleur

DM n° 2019-43 : signature d'une convention d'occupation d'un local communal par l'association « L'accorderie de Surgères » pour les besoins de leur activité. Le preneur devra s'acquitter auprès du bailleur d'un forfait correspondant aux charges mensuelles liées aux consommations d'eau, d'électricité et des dépenses diverses d'entretien et de réparation.

DM n° 2019-46 : signature d'un contrat de location de l'appartement n° 3 sis 6 rue des marronniers – 17700 SURGERES avec Madame Annie RENOUX pour un loyer mensuel de 179,65 €.

8. Domaines de compétences par thèmes

8.1 Enseignement

8.1.5 Autres

DM n° 2019-36 : signature d'une convention de prestation de service dans le cadre des temps périscolaires pour l'année 2018-2019 avec l'association « Echiquier Surgérien » pour une prestation d'activité découverte des échecs du 4 mars 2019 au 5 juillet 2019 inclus, les lundis de 12h10 à 14h10 pour un montant de 20 € net / heure. Signature d'une convention avec l'association SCS Tennis pour une prestation d'activité découverte du tennis du 4 mars 2019 au 5 juillet 2019 inclus, les jeudis de 12h10 à 14h10 pour un montant de 20 € net / heure.

8.6.1 Emploi – formation professionnelle

DM n° 2019-38 : signature d'une convention avec le centre de formation de Saintes pour assurer une formation « certificat individuel – utilisation des produits phytopharmaceutiques » à raison de 200 €.

DM n° 2019-35 : signature d'une convention avec la S.FOR pour assurer une session de recyclage Sauveteur Secouriste du Travail de deux agents à raison de 90 €.

DM n° 2019-47 : signature d'une convention avec le centre de formation NOC Formations Globales pour assurer une journée de formation dans le cadre de l'AIPR opérateur le 5 avril 2019 pour un montant de 266 €.

DM n° 2019-48 : signature d'une convention avec la S.FOR – TONNAY CHARENTE pour assurer une session de recyclage « Sauveteur Secouriste du Travail » le 6 mars 2019 pour deux agents à raison de 100 €.

DM n° 2019-49 : signature d'une convention avec le centre de formation NCO Formations Globales – 17620 ECHILLAIS, pour assurer une journée de formation dans le cadre de l'AIPR opérateur le 11 avril 2019, à raison de 119 €.

9. Autres domaines de compétence

9.1 Autres domaines de compétences des communes

DM n° 2019-39 : signature d'une convention pour la location de la structure gonflable « Le Château » et un souffleur auprès d'Aunis GD le 14 juillet 2019.

DM n° 2019-44 : acceptation de l'indemnisation proposée par la Société PRO A PRO, propriétaire du véhicule ayant percuté le matériel urbain, pour un montant de 173,95 €.

2019.01.07 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2019 : délibération adoptée à l'unanimité.

2019.02.05 – Taxes communales 2019 : délibération adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil ont décidé de maintenir les taux des taxes communales comme énoncés ci-dessous :

- 14,14% pour la taxe d'habitation,
- 28,10% pour la taxe sur le foncier bâti,
- 57,63% pour la taxe sur le foncier non bâti.

2019.02.06 - Admission en non-valeur de taxe d'urbanisme : délibération adoptée à l'unanimité.

La Commune a été saisie d'une demande d'admission en non-valeur par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) pour une Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.). Cette T.L.E, qui s'élevait initialement à 1.133 €, a été recouvrée à hauteur de 405 € pour un permis de construire datant de 2011.

Malgré les différentes poursuites effectuées par les services de l'Etat (poursuites sur comptes bancaires, poursuites employeurs,...), le solde de 728 € demeure irrecouvré. Le conseil municipal a donc décidé de l'inscrire en non-valeur.

2019.03.11 - Classement et déclassement de voiries issues de la suppression des passages à niveau n° 59 et 60 réalisés par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime - Modification du tableau de classement de la voirie : délibération adoptée à l'unanimité.

En 2014, le Département de la Charente-Maritime a procédé à la suppression des passages à niveaux n° 59 et 60 (situés derrière la ZI Ouest) et construit de nouvelles voies dont un pont permettant de franchir la voie ferrée. Le Département avait demandé à la commune de procéder au classement de ces nouvelles voiries dans la voirie communale. Toutefois, la commune avait refusé cette proposition, ne souhaitant pas être propriétaire du pont. Après relance du Département, les membres du conseil ont décidé de classer, dans la voirie communale, les voies issues de la suppression des passages à niveau, soit 565 ml, et de ne pas intégrer les 250 ml d'emprise de voie supportant le pont.

De plus, le Département cède, à l'euro symbolique, les parcelles situées de part et d'autres des Rues Antonin Gaboriaud et suivant et Georges Mounier

2019.03.12 - Lotissement de La Mauvinerie – Rétrocession des espaces communs et de la voirie à la commune pour classement dans le domaine public communal : délibération adoptée à l'unanimité.

Les espaces communs et la voirie du lotissement de La Mauvinerie seront rétrocédés à la Ville à l'euro symbolique.

2019.05.03 - Modifications du tableau des effectifs : délibération adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil ont modifié le tableau des effectifs de la façon suivante :

Créations d'emplois :

- Un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet (32.65/35^e)
- Un emploi d'adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps complet.

Suppressions d'emplois :

- Un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (31.55/35^e) laissé vacant par un agent ayant fait valoir ses droits à retraite,
- Deux emplois d'adjoints techniques à temps complet.

2019.07.03 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Hélène de Fonsèque pour leur projet « Helen's Circus » : délibération adoptée à l'unanimité.

Tout au long de l'année scolaire 2018/2019, les élèves de 6^{ème} B organisent un projet autour des Arts du Cirque. Afin de les aider dans leur projet, le conseil municipal a décidé de leur attribuer une subvention d'un montant de 500 €.



2019.09.02 - Installation Classée Pour l'Environnement – Projet de création d'un parc éolien sur les communes de Chambon et Puyravault – Avis : à la majorité des suffrages exprimés (15 contre, 2 pour et 9 abstention).

Le Conseil Municipal a donné un avis défavorable au sujet de l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Chambon et Puyravault car ce projet se situe dans un corridor écologique et à proximité d'un autre projet en cours (sur la commune de Forges), entraînant une concentration importante d'éoliennes importante avec le parc en activité.

Madame le Maire lève la séance du conseil municipal à 20h15.

Surgères, le 17 avril 2019

Le Maire,



Catherine ~~DESPREZ~~

